Article 1 : L’ÉPREUVE

L’ E-trail du Noble Joué est un challenge de running se déroulant du Samedi 20 Juin 8h au dimanche 21 Juin 2020, 17h. Plusieurs distances sont proposées en course à pied ou marche : Trail de 7, 13 ou 21 km, Canitrail de 7 km, Randonnée de 7 km.

Cette distance peut être parcourue sur tapis, chemin, route ou piste d'athlétisme … dans le respect des contraintes liées aux mesures gouvernementales en date du 20 et 21 juin dans votre département.

Les athlètes parcourent la distance en ayant lancé une application de running et envoient leur résultat final, les statistiques intermédiaires (ou une photo de l'écran du tapis) et une photo Finisher via le formulaire reçu par email la veille de l’épreuve.

Les résultats devront être envoyés avant 18h00 le dimanche 21 Juin et le classement sera établit le lundi 22 juin dans la journée.

L’ E-trail du Noble joué est organisé par l’association Les Foulées du Noble Joué, en remplacement du 18ième Trail du Noble Joué. (Info sur [www.fouleesdunoblejoue.com](http://www.fouleesdunoblejoue.com)). L’objectif est une action solidaire, sportive et de découverte du patrimoine viticole.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront effectuées exclusivement en ligne sur le site de TimePulse. ([www.timepulse.run](http://www.timepulse.run))

Les inscriptions sont possibles jusqu’au 19 Juin 2020 à 20h00.

L’épreuve est ouverte à toute personne âgée de 14 ans au moins (personnes nées en 2006 ou avant) pour la course à pied, pas de limite d’âge pour la randonnée, licenciées ou non.

Le tarif est unique à 6 €, frais d’inscription compris.

Article 3 : CLASSEMENT

Les coureurs sont classés en fonction des résultats et des statistiques de leurs applications Running fournies avant 18h00 le dimanche 21 juin. Pour éviter toute fraude, les coureurs présentant des statistiques incohérentes (moyenne kilométrique trop élevée, …) ou ne correspondant pas aux résultats habituels de l’athlète seront éliminés. Les résultats seront disponibles sur la page de l’épreuve et un podium virtuel à partir des photos Finisher transmises sera mis en ligne. L’athlète recevra par mail le 22 juin, son temps et sa place.

Article 4 : RECOMPENSE

Partenaire éponyme et emblématique de notre association, les vignerons de l’appellation auront le plaisir de vous offrir 1 bouteille de vin rosé Aoc Touraine Noble Joué. La bouteille est à retirer chez l’un des vignerons désignés sur le carton de remerciement de votre participation à l’e-trail du Noble Joué. Ce carton de remerciement (pdf) sera envoyé par mail en même temps que le classement, sera à imprimer et à remettre au vigneron. Les vignerons vous accueilleront dans leur chai sur rdv (mesures sanitaires en vigueur) jusqu’au 31 juillet 2020. Dans le cadre du partenariat, une remise de 5% vous sera offerte par les vignerons pour toute commande de vin de leur propriété. Les viticulteurs sont situés sur les communes d’Esvres et Saint-Avertin, département d’Indre et Loire.

Article 5 : SOUTIEN à L’ASSOCIATION « LE SOURIRE D’ALEXIS »

L’association des Foulées du Noble Joué offrira une partie des bénéfices à l’association Le Sourire d’Alexis ([www.lesouriredalexis.com](http://www.lesouriredalexis.com)), enfant polyhandicapé suite à une malformation cérébrale.

Article 6 : DROIT À L’IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l’occasion de sa participation au 18ième e-trail du Noble Joué, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 7 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L’engagement entraîne acceptation, sans réserve, du présent règlement. Toute contestation sur son interprétation ou sur un point non prévu du règlement est du ressort exclusif et sans appel du comité d’organisation.

Article 8 : ANNULATION

En cas d’annulation de l’épreuve, (évènement climatique, mesure de confinement, catastrophe naturelle etc..), la date pourrait être reportée de 3 semaines maximum. Aucun remboursement ne peut être exigé. Tous les participants recevront le carton d’invitation chez le viticulteur.

Article 8 : VOTRE SANTE

En vous engageant au challenge, nous vous demandons de vous assurer que vous êtes en mesure de réaliser celui-ci. Si vous avez des douleurs, de la fièvre ou tout autre symptôme douteux, ne faites rien ! C'est un défi plaisir, aucune notion de temps n'est imposée. Prenez soin de vous. L’abus d’alcool est dangereux pour votre santé.